



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-INT-418

Déposé le : 12.11.19

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

«Veramente allegro... ou non troppo?». Quelle partition se joue en sourdine à la HEMU ?

Texte déposé

Après «l'affaire Klopfenstein»¹ et les forts remous dans le conseil de fondation de la Haute école de musique Vaud-Valais-Fribourg et Conservatoire de Lausanne (HEMU-CL), le climat et le fonctionnement de l'institution semblaient s'être détendus et une certaine normalité avoir regagné les différents lieux de formation avec la nomination de la nouvelle directrice, Noémie L. Robidas².

Toutefois, des sources d'information laissent entendre que le calme n'est que superficiel et que, sous l'apparence, bon nombre de problèmes de la période précédente n'aient pas été véritablement résolus.

C'est ainsi que l'exode de compétences professionnelles se poursuit sur le site du Flon (pédagogie, jazz et musiques actuelles), qu'une bonne partie de l'ancienne équipe dirigeante n'a pas été changée, que la situation financière ne paraît pas sereine, voire saine, que la production est privilégiée en lieu et place de la pédagogie, que les propositions issues du rapport de Dominique Arlettaz n'aient pas été mises en vigueur et que les compétences managériales paraissent faibles.

Au-delà de ces signes alarmants, il reste très difficile de se faire une idée précise du fonctionnement de l'institution, alors même que l'Etat de Vaud en reste le principal financeur.

Pour ces différentes raisons, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- Existe-t-il des faits objectifs (par exemple bilan ou rapport intermédiaire, etc.) attestant du véritable rétablissement de l'institution ?
- Si tel n'était pas le cas, est-il prévu de procéder à une analyse, notamment eu égard à la situation financière de l'institution, pour confirmer ce rétablissement ?
- Dans quelle mesure est-il envisageable d'évaluer les objectifs pédagogiques des différents secteurs (jazz, musiques actuelles, classique, etc.), en vue d'en déterminer l'adéquation avec les

¹ Voir notamment : <https://www.24heures.ch/vaud-regions/audit-vise-gouvernance-hemu/story/19732415>
<https://www.24heures.ch/vaud-regions/lausanne-region/audit-haute-ecole-musique-doit-reformer/story/21009110>
<https://www.24heures.ch/vaud-regions/lausanne-region/hemu-quete-rassembleur/story/12310921>

ainsi que le résumé de l'audit de Dominique Alain Freymond sous

http://www.publidoc.vd.ch/guestDownload/direct/Rapport%20d%27audit%20r%C3%A9sum%C3%A9.pdf?path=/Company%20Home/VD/CHANC/SIEL/antilope/objet/CE/Communiqu%C3%A9%20de%20presse/2018/03/650169_Rapport%20d%27audit%20r%C3%A9sum%C3%A9_20180308_1370663.pdf

² <https://www.24heures.ch/vaud-regions/nouvelle-directrice-haute-ecole-musique/story/10178888>

visées de l'institution, par exemple en termes d'employabilité ?

- Le taux de cette même employabilité des étudiant-e-s issu-e-s de la HEMU est-il connu ?
- Quelle est la proportion actuelle d'étudiant-e-s étrangères/étrangers (68% en 2017) ?
- Dans quelle mesure les problèmes de gouvernance apparus sous la direction précédente ont-ils été évités lors des nouvelles nominations ?
- De quel contrôle dispose véritablement le canton de Vaud en tant que principal bailleur de fonds de la HEMU ?

Dans l'attente des réponses du Conseil d'Etat aux différents points énoncés, je le remercie de sa prise en considération rapide de l'objet.

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer




Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Stürner Felix

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch